

Mise en demeure bailleur ou mandataire

Par balzac07, le 28/07/2014 à 16:14

Bonjour

j'ai rendu mon appartement le 4 juin 2014, j'ai reçu il y a quelques jours un courrier de mon agence de location m'avertissant qu'elle gardait mon dépôt de garantie et que je lui devais une somme pour des travaux de remise en état. Or aucun devis n'étant joint à ce courrier je souhaite les lui réclamer. A qui dois je adresser le courrier? Sur mon contrat de location figurent le nom de mon propriétaire (le bailleur), représenté par le Mandataire (l'agence), représenté par le directeur général, représenté lui même par la directrice. Merci de me répondre rapidement

Par Legalacte, le 28/07/2014 à 16:17

Bonjour,

Avez vous fait un état des lieux de sortie ? On ne peut pas vous facturer des travaux de remise en état non prévus sur cet EDL.

Votre interlocuteur unique est l'Agence, représentée par son directeur.

Par balzac07, le 28/07/2014 à 16:21

oui j'ai fait un EDL de sortie. Il y a effectivement quelques petites détériorations mais les sommes demandées sont abusives. Je souhaite donc obtenir les devis. Je dois donc écrire au directeur directement?

Par janus2fr, le 28/07/2014 à 19:21

[citation]Votre interlocuteur unique est l'Agence, représentée par son directeur.[/citation] Bonjour,

Ceci est inexact!

Le responsable légal reste le propriétaire, l'agence n'est que son mandataire.

Dans la mesure où, si les choses devaient en arriver là, c'est le propriétaire qu'il faudra assigner en justice et non l'agence, toute la procédure doit donc être faite avec le propriétaire. C'est donc à lui qu'il faudra envoyer votre mise en demeure avec éventuellement copie à

ragence.	
Par balzac07 , le 29/07/2014 à 12:55	
D'accord. Merci	